

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNault, Madame Sonia ESNault, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS*, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING* et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DUBOIS

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants	27

DCM n°168/2022 - T168 - 1.1.9

Marché public de prestation de services en assurances - consultation d'entreprises

Rapporteur : Madame HAMON

Le marché de prestation de services relatif à l'exécution des contrats d'assurance de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE (à l'exception de l'assurance des risques statutaires), souscrit au 1^{er} janvier 2019, arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Considérant l'étendue du besoin, il est proposé de lancer un marché public alloti en quatre lots, à savoir :

- lot 01 - dommages aux biens et risques annexes,
- lot 02 - responsabilité civile et risques annexes,
- lot 03 - protection juridique et risques annexes,
- lot 04 - assurance des véhicules à moteur et risques annexes.

Conformément aux articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique, il est proposé de procéder à une consultation d'entreprises selon une procédure adaptée et d'assurer une publicité via le profil acheteur de la commune avec une date limite de remise des offres fixée au 14 octobre 2022 dans le cas d'une publication au 23 septembre 2022.

Sur la base des cotisations annuelles acquittées sur les années 2021 et 2022, le montant total des prestations est estimé à 32 600,00 euros par année civile réparti comme suit :

Lot		Montant estimatif
01	Dommmages aux biens et risques annexes	19 500,00 euros
02	Responsabilité civile et risques annexes	1 800,00 euros
03	Protection juridique et risques annexes	1 800,00 euros
04	Assurance véhicules à moteur et risques annexes	9 500,00 euros

Il est proposé de procéder à une analyse des offres sur la base des critères suivants, pratiqués lors du marché lancé en 2018 :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 - Prix des prestations	40%
Critère 2 - Valeur technique de l'offre	60%
Sous-critères pour la valeur technique	
2-1 - Caractéristique des évènements garantis (montant des franchises, réserves/exclusions...)	20%
2.2 - Engagement de gestion	20%
2-3 - Référentiel	20%

L'analyse des offres serait soumise à l'avis de la commission communale « Marché à procédure adaptée » en vue d'une attribution en séance du conseil municipal le 15 novembre 2022.

Monsieur DUBOIS demande si la commune dispose des compétences en interne pour l'analyse des offres. Monsieur le Maire répond que l'analyse sera réalisée conjointement par Mesdames DOLLO et CORNILLET. Il est précisé que ce marché public de prestation de services est monté sur la même base que celui mis en ligne courant 2018 avec reprise des critères d'analyse des offres et mise à jour de la sinistralité, de la flotte automobile et du listing des bâtiments communaux.

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le lancement d'une consultation d'entreprises en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique pour le marché public de prestation de services relatif à la souscription et à l'exécution des contrats d'assurance de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 30 septembre 2022

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DUBOIS**



Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
ID : 044-200078079-20220920-DCM168_2022-DE